



Snitpect-FO

En direct de la CAP des ITPE

Echanges avec l'administration

**CAP du
11 juin 2014**

*Les ITPE ne sont pas des grenouilles ...
... et ils n'aiment pas l'eau tiède !*

Dans quelques jours, cela fera un an que les assises des métiers de l'ingénieur se sont tenues, séance au cours de laquelle les ITPE ont été reconnus comme la « colonne vertébrale technique » de leurs ministères.

Mais cette reconnaissance tarde à trouver une traduction concrète. Au contraire, nos ministères émettent des signaux négatifs : réduction de cycles de mobilités, faiblesse des ambitions affichées aujourd'hui dans le cadre des chantiers post-assises, des candidatures d'ITPE écartées de certains postes (les postes d'adjoint à sous-directeur en administration centrale par exemple après que la DGAFP leur ait interdit l'accès aux emplois de sous-directeurs), début de filiarisation de la gestion du corps au travers du rattachement des ITPE de VNF à un inspecteur général central, ou encore la quasi inexistence de mesures catégorielles pour le corps des ITPE au fil des années ...

Alors comment ne pas penser que les quelques avancées acquises en gestion – primo affectation, arrêté IC - ne sont là que pour nous endormir et mieux nous emmener là où nous avons refusé d'aller en 2012 !

En préambule de cette CAP, le SNITPECT-FO a tenu à faire part à l'administration de son opposition au projet de réduction du nombre de cycles de mobilité, porté par la DRH ! Une opposition largement partagée : en témoigne la forte mobilisation autour de la pétition lancée fin mai dans les services, pétition ayant reçu le soutien direct de la confédération FO à son plus haut niveau !

Le SNITPECT-FO a par ailleurs réclamé :

- que le sujet statutaire des ITPE ne soit pas traité en marge de l'intégration des IAM, mais bien dans le cadre des conclusions des assises ;
- que les dérives managériales constatées lors de cette CAP soient endiguées par la DRH, et que les règles soient rappelées aux services ;

- que les concrétisations des promotions ne riment plus avec souffrance ou dépression, en acceptant l'allongement du délai pour concrétiser, en le portant à 4 CAP dans un premier temps ;
- que la rédaction des arrêtés emplois d'ingénieurs en chef en interministériel soit engagée sans tarder ;
- que le décret améliorant les conditions statutaires de retour des emplois DATE et d'ingénieurs en chefs de la FP soit enfin publié ;
- que la liste de postes vacants publiée sur l'application Mobilités soit à nouveau élargie.

Cette CAP a également été l'occasion de remettre à la DRH la lettre adressée aux deux ministres sur nos attentes relatives aux chantiers post-assises, ainsi que le flash assises n°3.

Retrouve [la déclaration préalable](#) sur notre site, ainsi que les lettres au [MEDDE](#) et au [MLET](#) ainsi que le [flash](#).

Les réponses de l'administration :

Sur la réduction du nombre de cycles de mobilité...le cycle 2015-1 aura bien lieu ! :

« Suppression d'un cycle de mobilité au MEDDE : la décision est déjà prise ! » -
 « Pas la peine de faire remonter des postes vacants, il n'y aura pas de cycle 2015-1 » - « Ne vous fatiguez pas à signer la pétition FO, c'est peine perdue »
 Autant d'informations ou propos tenus au sein des services ces dernières semaines, voire dans certaines CAP d'autres corps.
 Et bien il faut croire que les certitudes d'une partie de notre administration a fini par être ébranlée...puisque le président de notre CAP nous annonça en ouverture que rien n'était finalement décidé, en attente d'une réelle concertation, et que le cycle 2015-1 aurait bien lieu (CAP d'octobre 2014).

Ne soyons pas dupes : si FO n'avait pas levé le lièvre et organisé la mobilisation des personnels, la conclusion aurait été toute autre ! D'autant plus que le président de la CAP a confirmé une pression du SGG pour que le MEDDE/MLET rentre dans le rang.

Alors une bataille est gagnée...mais une bataille seulement !

Et nous ne le devons qu'à nous mêmes et à FO...

Sur les suites attendues par les ITPE concernant le projet de réforme statutaire :

Le président de la CAP a confirmé que le sujet « réforme statutaire » n'était plus tabou- et nous ne le devons là aussi qu'à nous-mêmes - et qu'un projet de « 3ème grade » pour les ITPE serait examiné à l'issue des chantiers post-assises, avec l'accord de la DGAFP. Mais avec une contrepartie demandée, au delà de l'intégration des IAM, au travers d'un « rapprochement » avec un corps ministériel (tout rapprochement interministériel étant exclu à ce stade).
 A notre demande expresse, il a acté le fait que ce projet statutaire prendrait en compte les spécificités du corps des ITPE.

En d'autres termes, il a pris l'engagement à ne pas viser l'homologie avec le « A-type » prôné par la fonction publique pour les corps administratifs.

Au delà, au stade des réflexions actuelles et contacts avec l'IGN et Météo-France, la DRH n'est pas à même de lever les zones d'ombre et incertitudes soulevées par nos soins, le voile devant se lever en septembre 2014 quant aux hypothèses de travail qui seraient portées auprès de la DGAFP.

Par ailleurs, l'exigence de notre congrès de voir de premiers résultats et rendus des chantiers post-assises avant le 3 juillet 2014 a été entendue...puisque nous est annoncée en séance l'organisation d'une réunion plénière de concertation le 24 juin matin.

Si les chantiers post-assises ont été lancés, si le sujet statutaire est désormais sur la table, si notre DRH accepte désormais de sortir du carcan du « A-type », nous ne le devons qu'à nous-même !

La porte est entre-ouverte, nous y avons mis le pied, mais rien n'est gagné pour autant !

Et nous serons tout autant vigilants quant à la qualité du projet statutaire porté, qu'aux impacts d'une éventuelle contrepartie. Il s'agit d'un projet global, aucunement un jeu de mécano, imposé par la DGAFP.

Un projet qui doit bien évidemment être construit en lien avec le chantier GPEECC et répondre aux problématiques de fluidité de nos parcours.

Un chantier qui doit intégrer les spécificités des ITPE et leurs parcours.

Les ITPE attendent désormais des éléments concrets pour savoir s'ils se mobiliseront pour ou contre !

Nous avons en outre rappelé la nécessité de disposer des bilans de gestion, pour les chantiers post-assises notamment... obtenant un engagement ferme de la DRH en vue de la prochaine CAP LA du 1er juillet.

Sur les questions relatives aux dérives managériales et à la gestion des candidatures :

Sur la situation particulière de la DDTM 66, des décisions seront prises à cette CAP, en pénalisant le moins possible les agents. Suite aux alertes opérées par FO sur la situation alarmante de cette DDTM auprès des DRH du MEDDE, du MAAF et du SGG, l'hypothèse d'une inspection est évoquée.

Pour ce qui concerne VNF, le président de la CAP a annoncé que le sujet sera évoqué pour imposer la transparence des différentes candidatures sur les postes publiés public/privé.

Le président de la CAP a enfin confirmé qu'à notre demande, tout avis défavorable émis par un chef de service, jugé injustifié, faisait l'objet d'une demande de complément de la DRH.

Nous avons pris acte de ces différents points, et reporté les débats lors de l'examen de cas concrets en séance.

Sur les questions relatives aux promotions :

La seule réponse : un bilan sera fait en novembre, sachant qu'un premier bilan d'étape est fait ce jour en CAP.

Nous avons rappelé que la décision d'allonger le délai est systématiquement repoussée ! A chaque fois, la réponse formulée est : c'est trop tôt, ou c'est trop tard ... ! Mais cela finira par être vraiment trop tard... et la DRH en portera la responsabilité !

Sur les emplois IC :

Les travaux relatifs aux arrêtés interministériels sont engagés, non sans difficulté. Le décret améliorant les conditions de retour des emplois DATE et IC dans la FPT est toujours au guichet unique, malgré diverses relances.

Nous avons rappelé que l'absence de ces arrêtés et la difficulté, a priori, pour les mettre dans les circuits, légitiment d'autant plus la nécessaire réponse statutaire ! D'autant que certains ITPE promus attendent encore d'être sur la bonne chaise pour bénéficier de leur promotion !

Nous avons également rappelé l'enjeu pour les postes de la DSCR, à présent transférés au ministère de l'Intérieur, et pour lesquels aucun IC ne peut candidater.

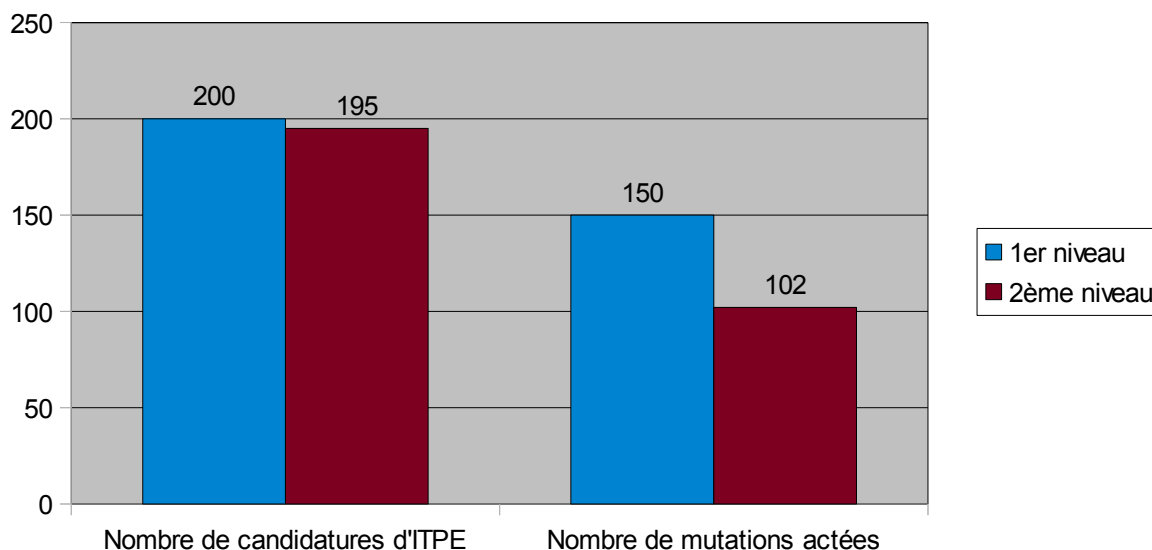
La preuve incontournable de la nécessité d'une réponse statutaire !

Les résultats de la CAP

► Les mobilités au sein du ministère :

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres de 1er niveau : **1207**

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres supérieurs : **728**



Taux de réussite des ITPE dans leur demande de mobilité (l'un de leurs choix a été retenu, y compris avec la mention « à l'étude » ou « sous réserve vacance ») :

- 1er grade : **75%**
- 2ème grade : **52%**

Commentaires :

Nous sommes une nouvelle fois intervenus lors de cette CAP pour dénoncer certaines dérives :

- des avis défavorables injustifiés de services d'accueil, pour lesquels les services RH de l'administration doivent constamment revenir vers les services pour avoir ne serait-ce qu'un bout de justification ! Que d'énergie perdue pour finalement arriver à un poste resté vacant !
- Des avis défavorables émis pour privilégier le « prêt à l'emploi » ou parce que le profil ou le corps ne correspond pas ! Et des postes restés vacants à l'issue A force de ne recruter que ceux qui ont déjà fait, comment peut-on faire enrichir les compétences collectives et celles des services ?
- Des publications de postes alors même que les services sont en réorganisation et que chaque agent en place n'est pas sûr de trouver un poste à l'issue ! Et avons obtenu de la DRH qu'elle reprenne son rôle de pilote !

- Des avis positifs en étant classé 1 au cycle précédent, transformés en avis défavorable lors de ce tour !
- Des avis défavorables au départ ... parce que l'ITPE doit rester sur son poste pour fermer la boutique .. et regarder donc les trains passer !
- Des actions de dissuasion/menace auprès d'ITPE pour qu'ils ne déposent pas leur PM 104 !

Encore une fois, cette CAP illustre bien la nécessité de voir prochainement aboutir les chantiers post-assises, et que ces verrous et freins à la mobilité soient enfin levés !

Mais nous pouvons nous féliciter des positions prises par la DRH à l'occasion de cette CAP, positions allant dans le sens d'un pilotage fort demandé lors des précédentes CAP !

Certaines demandes restées à l'étude qui devraient aboutir lors de la CAP LA ITPE du 1^{er} juillet 2014.

► Demandes de mobilités hors des ministères MEDDE/MLET (en PNA) :

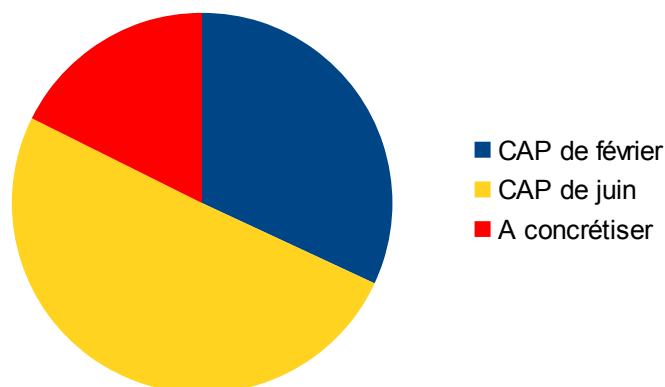
9 demande de mobilité en PNA hors ministères MEDDE et METL ont été présentée. **3** ont été actées favorablement au 1^{er} niveau (dont 2 sous réserve de l'avis du service d'accueil) et **3** au 2nd niveau (dont 1 à l'étude et 1 autre sous réserve de l'avis du service d'accueil).

► Le suivi du tableau promotion à IDTPE :

119 camarades sont inscrits au tableau d'avancement

2014.

A l'issue de la CAP de février, nous avons pu acter un taux de concrétisation de l'ordre de **31 %**, taux confirmé par les levées de vacances de postes.



A l'issue de cette CAP, le taux de concrétisation s'élève à **82 %**.

Un résultat en forte évolution par rapport au premier cycle intégrant les demandes acceptées de de concrétisation sur place pour certains spécialistes/experts, avec un élargissement des missions, ou des responsabilités, ainsi que pour certains collègues en détachement

Bien que ce chiffre puisse paraître rassurant, 20 ITPE doivent tenter de trouver une solution lors du dernier cycle de mobilité, dans des conditions de stress et de pression inadmissibles.

C'est pourquoi le SNITPECT-FO a demandé une nouvelle fois que le délai pour concrétiser la promotion soit allongé, pour que des conditions normales soient enfin retrouvées !

► Demandes de renouvellements de détachements entrants :

2 demandes de renouvellements de détachements entrants ont été présentées, 1 seule a été actée, l'autre étant restée à l'étude pour une éventuelle intégration.

► Demandes d'intégration :

Sur les 3 demandes d'intégration, deux ont trouvé une suite favorable.

► Réorganisation de services :

5 réorganisations de services ont été présentées en séance : DDT du Lot-et-Garonne, DDT du Val d'Oise, DREAL PACA, DIR Sud-Ouest et la DGAC/SNIA.

Toutes ont été actées en séance mais le SNITPECT-FO a rappelé les règles de renouvellement de détachement sur les emplois d'ingénieurs en chef et la reprise de l'ancienneté acquise par les ITPE dans les services.

En outre, le SNITPECT-FO a rappelé la nécessité que les réorganisations soient menées de manière à ce que chaque agent soit bien informé, que chaque poste proposé ne soit pas en recul par rapport à la situation antérieure et a appelé la DRH à rester vigilante sur les publications de postes créés parallèlement aux réorganisations menées.

Il a en outre demandé à la DRH de porter une attention toute particulière sur la DIR-Ouest.

► Bonifications d'ancienneté :

Les règles relatives aux bonifications d'ancienneté pour l'année 2013 ont été présentées et actées en séance.

Reste vigilant en l'absence de décision ! Et surtout si tu n'as pas eu d'entretien professionnel !

Tous les résultats sont en ligne [ICI](#).

Prochaine CAP mobilité : 16 octobre 2014

Pré-CAP : 9 octobre 2014

Date prévisionnelle de publication des postes vacants : 21 juillet 2014

Date limite prévisionnelle de dépôt des candidatures : 19 septembre 2014

Tes 12 représentants du personnel à la CAP

N'hésite pas à contacter l'un de ces 12 élus, préalablement aux pré-CAP :

BOULET DESBAREAU Claire	DREAL Rhône-Alpes	04 66 62 62 38
LEGRENZI Yves	DDTM Loire Atlantique (Nantes)	02 40 67 24 55
JACQUOT Nadia	VNF (Lyon)	06 43 60 27 14
PASCAL Stéphanie	SNIPTECT (Paris)	01 42 72 45 24
CARMIGNANI Fabienne	DDTM des Bouches du Rhône (Marseille)	04 91 28 42 86
COURBE Damien	DREAL Pays de Loire (Nantes)	02 53 46 57 31
JANVIER Laurent	SNIPTECT (Paris)	01 42 72 45 24
KUNTZ Georges	Cerema / DTerEst (LR de Strasbourg)	03 88 77 46 02
HENNION Eric	Cerema / DTerOuest (Nantes)	02 40 12 84 90
CHANDELIER Véronique	Poste Immo (Paris)	06 99 63 02 60
DOS SANTOS Alberto	DIR Est (Nancy)	03 83 50 97 43
HODEN Evelyne	DDTM du Var	04 94 46 83 47